

RANVILLE
BREUILLAUD



À Ranville-Breuillaud, le 18 novembre 2019

Monsieur le Président
Communauté de communes Cœur de Charente
10 route de Paris
16560 TOURRIERS

Objet : Avis du conseil municipal de Ranville-Breuillaud sur le PADD du PLUi
Ref : RB-L19-105

Monsieur le Président,

Le conseil municipal de Ranville-Breuillaud s'est réuni le 15 novembre 2019. A son ordre du jour figurait l'avis à donner sur le projet de PADD du PLUi de Cœur de Charente en cours d'élaboration.

J'ai regroupé ci-après, pour valoir avis du conseil municipal de Ranville-Breuillaud, les cinq principales observations émises par le conseil. Elles sont repérées par la référence du ou des articles du PADD auxquels elles se rattachent :

Axe 1. / Objectif n° 1. / 1.2. et 1.3.

- *La cessation d'activité des Etablissements BIAIS avait laissé au cœur du bourg de Ranville-Breuillaud une importante friche industrielle qui a été, fort heureusement, en grande partie réoccupée par la société DémoGrains mais aussi par des agriculteurs.*
- *Il est important qu'en cas de disparition d'entreprise, même et surtout hors des zones d'activités citées dans le PADD, la commune soit accompagnée dans sa gestion des friches, soit pour leur mutation en secteur d'habitat, soit pour une réutilisation artisanale au même titre que pour les zones fléchées.*

RANVILLE BREUILLAUD



Axe 1. / Objectif n° 4. / 4.1. et 4.2.

- Résumer l'attractivité touristique de Cœur de Charente au fleuve Charente et au patrimoine historique semble très réducteur. C'est ignorer que l'attractivité du territoire tient, tout autant qu'à ceux-ci, au charme tranquille des bourgs et hameaux à l'écart des « spots » touristiques. C'est ignorer aussi l'effet « communautariste » qui pousse au regroupement, dans des communes sans attrait répertorié, de famille de retraités étrangers, anglaises, ou hollandaises, ou allemandes, etc. Ranville-Breuillaud en est un bon exemple.
- Le touriste « cultivé » qui projette un circuit roman n'a guère besoin qu'on lui fasse la cour pour passer par Saint-Amant-de-Boixe. Au contraire, le touriste « ordinaire » qui ne souhaite que se reposer sans se prendre la tête mérite lui d'être courtisé. La rédaction du PADD en étant trop élitiste ne se tromperait-elle pas de cible ?

Axe 2. / Objectif n° 8. / 8.1.

- La remise sur le marché des logements vacants ou de leur emprise va devenir un chantier important que les petites communes rurales ne pourront mener à bien sans aide financière et accompagnement technique et ce malgré les avantages qu'elles en tireront (amélioration de l'aspect bâti du bourg, arrivée de nouveaux habitants, etc.).
- Pour la communauté de communes l'objectif de 1% de réduction du nombre des logements vacants représenterait de l'ordre de 10 à 12 logements par an. La modestie de cet objectif devrait pousser à ce que l'outil foncier évoqué dans le PADD passe très vite du vœu pieux à la mise en route. Les moyens d'action ne manquent pas.

Axe 3. / Objectif n° 9. / 9.3.

- Se donner les moyens de maintenir du lien social est une évidence qui n'a pas attendu le PADD pour être perçue comme telle.
- La création de ce lien dans le cadre de l'intégration de populations ne maîtrisant pas notre langue se heurte en revanche à bien des difficultés.
- Le soutien à apporter au tissu associatif, le plus à même de favoriser l'intégration, mériterait d'être mentionné en complément du soutien aux collectivités locales.



Axe 4. / Objectif n° 13. / 13.4.

- *Le résumé en 7 lignes et renvoyé en toute fin du PADD de « l'affaire » des énergies renouvelables « dans le respect des paysages » illustre en creux la grande sensibilité du sujet.*
- *Comme évoqué plus haut, il est très probable que le touriste qui fait le tour des abbayes de la région ne sera pas arrêté dans sa promenade culturelle par quelques éoliennes situées près de Saint-Amant-de-Boixe tandis que le touriste plus lambda qui cherche le calme pourra l'être par les éoliennes qui décoreraient son cône de vue depuis son gite dans un bourg rural moins « historique ». La définition des « secteurs préférentiels » ne pourrait-elle pas tenir compte de l'avis de ce touriste lambda et être moins élitiste ?*
- *Il serait aussi réaliste (c'est bien ce que veut être le PADD ?) de mentionner aussi, quelque part, que toute notion de distance doit être corrélée à la taille des engins.*

Pour finir, le conseil de Ranville-Breuillaud a tenu à exprimer le souhait que les contraintes nouvelles que va créer le PLUi dans la relation entre élus et administrés soient tempérées, au moins dans un premier temps, par une application ouverte et sensible, c'est-à-dire qu'on sache parfois faire prévaloir l'esprit de la règle sur la règle elle-même dans l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Et je vous assure, Monsieur le Président, de la meilleure considération du conseil municipal de Ranville-Breuillaud.

Le maire,



Alain Brouté

